

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2021-088

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise TURGIS COUVERTURE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation 18 rue du Ferrage à l'occasion de travaux de réparation de couverture,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 03 mai au 07 mai 2021,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite, du 03 mai au 07 mai 2021 :

- *Rue du Ferrage, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise TURGIS COUVERTURE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-deux avril deux mil vingt-et-un.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

